## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2015-33 créant l'Unité Mixte de Recherche U1188 et nommant Monsieur Olivier MEILHAC Directeur ;

Vu la décision n° 2020-53 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1188 ;

Vu la décision n° 2022-57 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1188 ;

Vu la décision n° 2024-144 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1188 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS3 du 12 au 15 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

## **DECIDENT:**

- **Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche U 1188 intitulée « Diabète athérothrombose Thérapies Réunion Océan Indien » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.
- **Article 2 :** Monsieur Olivier MEILHAC est prolongé dans ses fonctions de Directeur de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2030.
- **Article 3**: La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

**Didier SAMUEL** 

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION		